



Montréal, le 18 janvier 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative
assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et
le transporteur d'électricité
Dossier de la Régie : R-3897-2014

Mesdames,
Messieurs,

La Régie de l'énergie (la Régie) constate que, dans son document A-0126, qu'elle a mis à la disposition des participants dans le cadre du complément de preuve pour le MRI du Transporteur, la pièce HQT-D-2, Document 1 jointe à ce recueil aurait normalement dû être la version datée du 30 septembre 2016 (C-HQT-HQD-0094), et non celle datée du 10 février 2016 (C-HQT-HQD-0057).

En conséquence, la Régie verse au dossier la pièce A-0129 en substitution de la pièce A-0126 afin de corriger cette erreur.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml